

Construction de la Scène des Musiques Actuelles aux Prés de Vaux - Equipements scéniques - Modification du financement

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :

Rappel de l'opération

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Besançon souhaite développer son action en faveur des musiques actuelles.

Le futur équipement répondra à trois objectifs :

- accueillir des concerts et spectacles musicaux
- favoriser la création locale
- constituer une structure ouverte aux associations et autres lieux de pratiques musicales.

Cet équipement est destiné à fonctionner de manière quasi permanente, le jour autour des studios de répétition, espace documentation, bar..., en soirée et la nuit autour des salles de diffusion.

Equipements scéniques

Les études de projet sont en cours de finalisation. Elle s'inscrivent dans la continuité des études d'avant-projet validées par délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2007.

La consultation des entreprises sera lancée au premier trimestre 2009.

Mobilier

Un équipement minimum sera nécessaire au fonctionnement de la SMAC. Il comportera :

- du mobilier administratif
- du mobilier pour équiper les salles (chaises «public»...)

L'enveloppe nécessaire de 53 500 € TTC (valeur janvier 2007) a été validée par délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2007.

Par ailleurs, pour répondre à la spécificité du mobilier permettant d'équiper les loges, le catering et le Hall - Bar, un complément financier sera nécessaire afin de mener les études et d'acquérir le mobilier.

Equipement informatique

L'enveloppe englobe également la fourniture des logiciels nécessaires à l'activité de la Scène.

Afin de répondre à l'ensemble des éléments décrits, le montant pour les équipements scéniques, informatiques et le mobilier s'élève à :

Equipements scéniques :	758 406,00 € TTC
Mobilier :	53 500,00 € TTC
Total (valeur janvier 2007)	811 906,00 € TTC
Complément mobilier	20 000,00 € TTC
Complément équipement Informatique	58 000,00 € TTC
Total opération arrondi à :	889 906,00 € TTC

Les dépenses seront imputées au chapitre 21.314.2188.4815.33000.

Plan de financement prévisionnel

Part Centre National des Variétés (CNV)	120 000,00 €
Part Union Européenne (FEDER)	155 000,00 €
Part Ville, y compris TVA	614 906,00 €
MONTANT GLOBAL TTC	889 906,00 €

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis. L'ensemble des partenaires potentiels a déjà fait l'objet de sollicitations à hauteur des montants indiqués dans le plan de financement prévisionnel.

Échéancier prévisionnel de l'opération

A compter de la date de la décision de l'assemblée délibérante :

- lancement de la consultation : février 2009
- attribution : mai 2009
- durée du chantier : en temps masqué du chantier bâtiment
- fin des travaux : septembre 2010
- mise en place des équipements et essais : 2 mois
- livraison : décembre 2010.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- valider l'enveloppe de l'opération,
- autoriser M. le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer le ou les marchés à intervenir après mise en concurrence,
- confirmer les subventions sollicitées auprès du CNV et de l'Union Européenne.

«M. Philippe GONON : En commission, trois dossiers nous ont été présentés sur la SMAC : la construction, les équipements de scène et les aménagements extérieurs et nous avons eu une discussion, et nous avons toujours une discussion sur : quelle est la part d'aménagements extérieurs qui revient à la SMAC, qui peut être affectée à la SMAC et la partie qui ressortirait d'un autre aménagement, parc, jardin je ne sais pas comment vous allez les appeler. Il y avait quand même 1,3 M€ qui se baladait quelque part, il faut savoir si on les affecte ou pas à la SMAC. J'avais cru comprendre en commission, étant donné que cela nous était présenté avec les deux dossiers SMAC, que le 1,3 M€ devait être rajouté, ce qui portait l'investissement SMAC à ce moment-là à 8 M€.

M. LE MAIRE : Non, les parkings qui sont là ne sont pas des parkings uniquement affectés à la SMAC. Ce sont des parkings idéalement placés sous la Citadelle qui serviront par exemple pendant la journée aux visiteurs avec un accès quasi direct par rapport à la Citadelle. De plus les spectacles ayant lieu le soir, ces parkings seront complémentaires. Ils font partie d'une politique d'aménagement du secteur mais le coût que nous avons donné concerne la SMAC.

M. Michel LOYAT : On peut ajouter que lorsque l'on parle d'aménagements extérieurs, cela ne se limite pas à des parkings, ce qui serait quand même dommage. Ce sont au contraire les premiers aménagements le long des berges du Doubs. Frank MONNEUR a parlé de premier élément de reconquête finalement des Prés de Vaux et ce sont donc des aménagements de qualité. Ce n'est pas le luxe et ce n'est pas le gaspillage mais ce sont des aménagements qui doivent être à la hauteur du site.

M. LE MAIRE : Par exemple on va procéder, sur ce secteur, à l'aménagement des perrés le long du Doubs».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre du Groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, M. SASSARD, M. BONNET (procuration), M. OMOURI, Mme BRANGET (procuration), Mme GELIN, Mme PEQUIGNOT, Mme M. JEANNIN), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.